

TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION DE PARTENAIRES POUR LE PROGRAMME ONU FEMMES EN RCA

(Projet : « **Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité dans les villes de Bangui, Bossangoa et Boda** »)

Bureau	: Bangui - République Centrafricaine
Date du lancement	: 05 Février 2020
Date limite de soumission	: 19 Février 2020 à 17h00
Période de mise en œuvre	: Du 14 Mars 2020 au 13 Mars 2021
Zones de mise en œuvre	: Bangui
Langue de communication	: Français
Documents	: Formulaire de Demande à télécharger sur ICI

I. CONTEXTE

Créée en juillet 2010 par la résolution A/64/289 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), a pour mandat de :

- Appuyer les processus intergouvernementaux pour renforcer les cadres normatifs et politiques sur l'égalité des sexes ;
- Fournir un appui aux partenaires nationaux en vue de renforcer la mise en œuvre des accords et normes internationaux ;
- Défendre les droits des femmes et des filles – en particulier de celles qui sont les plus exclues ;
- Réaliser et promouvoir la cohérence dans les travaux du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes ;
- Agir en tant que courtier mondial du savoir et de l'expérience, aligner la pratique sur l'orientation normative

ONU Femmes a une présence Programme en RCA depuis Juillet 2015 en appui aux autorités centrafricaines pour donner une réponse multisectorielle aux besoins spécifiques des femmes en période de crise conformément aux recommandations faites par les femmes en marge du Forum National de Bangui de Mai 2015.

En Centrafrique, les récentes violences ont réaffirmé l'environnement peu protecteur pour les femmes et le fragile contexte politique et sécuritaire qui prévaut à certains endroits du pays. Vaste territoire de 623.000 Km² et faiblement peuplé d'environ 5.200.000 habitants, la RCA a connu plusieurs crises militaro-politiques avec un impact considérable sur les tissus économique et social. Ces difficultés viennent s'ajouter aux facteurs socioculturels qui freinent l'accès des femmes et des filles à la justice.

Le 6 Février 2019, le Gouvernement et 14 groupes armés ont signé un Accord Politique pour la paix et la Réconciliation (APPR) en Centrafrique. Cet accord apparait comme un tournant décisif vers la paix et la lutte contre l'impunité. Dans cette optique, il apparait nécessaire de faire le recours aux mécanismes de la justice transitionnelle pour non seulement engager les responsabilités des auteurs de nombreuses violations des droits de l'Homme à travers les poursuites criminelles, mais aussi il est important de recourir aux mesures non judiciaires pouvant permettre d'éclairer sur les violations du passé et de permettre la réconciliation nationale.

Entre 2014 et 2015, 13 7758 cas de violences sexuelles basées sur le genre ont été enregistrés dans le pays, dont 30% directement liées au conflit. 100% des personnes survivantes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et 42% ont bénéficié d'une prise en charge médicale. Toutefois, le volet de prise en charge juridique et judiciaire demeure encore problématique, car seulement 23% de survivantes ont eu accès à un accompagnement juridique.

Depuis plus de deux décennies, la RCA traverse des crises récurrentes qui ont contribué à l'affaiblissement des capacités de l'État, à la destruction du tissu social et économique, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des populations tant en milieu rural qu'urbain. La mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, la politisation des forces de défense et de sécurité, la dégradation des infrastructures socio-économiques (routes, ponts, énergie, télécommunications), ajoutées à l'inégale répartition des ressources et des actions de développement dans le pays ont créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation ressenti par les populations.

La culture de l'impunité et les violations des droits humains étant un facteur majeur de conflits, des efforts majeurs sont encore nécessaires pour permettre au pays de rompre avec les cycles violents qui se reproduisent à intervalle régulier depuis les mutineries de 1996. Outre les fragilités liées à la faible qualité de sa gouvernance et la politisation des forces de défense et de sécurité, le système judiciaire a été fragilisé par sa sujétion aux élites politiques. L'incapacité des cours et tribunaux à organiser des procès et à rendre des jugements équitables a contribué à alimenter le sentiment de rejet de la justice moderne par les populations, avec pour effet d'alimenter le désir de vengeance des Centrafricains. D'un autre côté, les personnes soupçonnées de s'être rendus coupables de délits ou de crimes n'ayant jamais fait l'objet de jugements ont développé un sentiment d'impunité qui s'est renforcé au fil des années. Conséquence, les violations de droits humains se sont amplifiées lors du conflit et les rancœurs se sont accumulées entre les individus dans un premier temps, puis entre les communautés, avant de se transformer en un rejet profond du système étatique dans son ensemble.

L'émergence des groupes armés et l'accueil parfois favorable qui leur a été réservé dans l'arrière-pays est une manifestation de cette rupture de confiance entre les Centrafricains et leurs autorités, y compris du système judiciaire. Convaincues qu'elles ne doivent (et ne peuvent) rien attendre en matière de protection de leurs droits, de justice sociale et d'équité, les victimes de crimes et d'abus des conflits se sont transformées en bourreaux au fil des crises traversées par le pays. Elles ont substitué la justice personnelle et l'auto-défense à la justice et il devient impératif de briser ce cycle au risque de voir les victimes du conflit actuel devenir les bourreaux de demain.

L'accès à la justice a toujours été un véritable défi en Centrafrique. Centrée sur la capitale, Bangui, l'offre du secteur de la justice – incluant le pouvoir judiciaire et les avocats – a trop souvent été aux ordres des élites et des pouvoirs successifs, déniait aux populations tout droit à des services justes et de qualité. En 2017, l'enquête de perception indiquait que 78% des Centrafricains juge mauvaise la qualité du système, tandis que 43% d'entre eux estiment le système corrompu. Les efforts devront s'intensifier pour d'une part rapprocher la justice des administrés et d'autre part fournir à leur égard des services de qualité, à même de régler leurs différends de manière pacifique et en accord avec les standards de la justice.

Malgré les défis, les autorités centrafricaines, avec le soutien des Nations-Unies, ont entrepris des actions pour restaurer l'autorité de l'État et renforcer l'État de Droit. Ainsi, sur le plan de la justice ordinaire, la reprise des sessions criminelles à Bangui et Bouar (y compris les jugements d'auteurs présumés de VSBG et d'éléments de groupes armés auteurs de graves violations des droits humains), a relancé la machine judiciaire. Aussi, à titre pilote, quatre cliniques d'aide légale gérées par des organisations féminines ont été

lancées à Bangui, Bria et Bossangoa, fournissant entre 2016 et 2018 des services à 17309 personnes, dont 2 532 survivantes de violences sexuelles.

Dans le cadre de la réforme de l'aide légale en RCA entamée par le Ministère de la Justice depuis 2016, un appui a aussi été fourni pour l'élaboration du projet de loi sur l'aide légale, approuvé par le Gouvernement, et qui sera examiné à la prochaine session parlementaire. Pour faciliter l'accès des populations à la justice, le Ministère de la Justice a développé en 2017, avec le concours d'autres Ministères clés, une stratégie nationale de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour pénale spéciale et la future Commission vérité justice réparation et réconciliation. Cependant l'accès des femmes à la justice a souvent été entravé par des attitudes discriminatoires et une partialité dans la prestation de la justice. La faible capacité des institutions judiciaires et du secteur de la sécurité à réagir aux violations à l'encontre des femmes a souvent pour conséquence un taux élevé de sous-dénonciation de violences, ce qui signifie que seule une fraction des affaires introduites dans le système formel aboutit à une décision/jugement.

Outre les nombreux cas de crimes graves commis lors de la crise récente, les nombreuses violations de droit humains (y compris les violences sexuelles, les spoliations, les disparitions de personnes et les cas d'abus) n'ont jamais reçu de réponses judiciaires appropriées, renforçant le sentiment d'injustice des populations.

En 2017, l'enquête nationale sur les violations des droits humains diligentée par le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies, la MINUSCA et le PNUD, a permis de documenter 620 cas de graves violations qui se sont produits entre 2003 et 2015, et ce au terme d'un long processus de tri et de hiérarchisation des dossiers. Ledit rapport recommande aussi la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle à même de faire la lumière sur les événements du passé, et favoriser la recherche de la justice et de la vérité. Cette recommandation est en ligne avec celles du Dialogue National (2003) et surtout du Forum National de Bangui (2015) qui a préconisé la mise en place rapide d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR).

En appui aux efforts du Gouvernement de Centrafrique, les Nations Unies (ONU Femmes, PNUD et MINUSCA) ont bénéficié d'un appui du Fond de Consolidation de la Paix pour mettre en œuvre le Projet « **Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** ». Ce projet propose d'intervenir sur trois causes structurelles du conflit centrafricain en 1) renforçant les capacités du secteur de la justice, 2) brisant le cycle de l'impunité et 3) engageant le travail de mémoire et de recherche de la vérité sur les crimes du passé de manière à rompre le cycle de la vengeance et favoriser la réconciliation entre les Centrafricains.

Pour la mise en œuvre de ce projet, ONU Femmes décide de recruter une ONG pour assister les survivantes des VBG bénéficiaires de ces activités dans les villes de Bangui, Boda et Bossangoa. Les activités du projet compléteront celles mises en œuvre dans le cadre du projet pilote des Nations Unies de la Sécurité Humaine et du projet d'appui au redéploiement des FSI, de manière à renforcer la chaîne pénale et la restauration de l'État de Droit.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS

a. Objectif de l'appel

L'objectif de cet appel à propositions est d'établir un partenariat de travail avec une ONG spécialisée et ayant des expériences dans la promotion du genre, l'accompagnement et l'autonomisation des femmes et des filles dans les villes de Bangui, Boda et Bossangoa.

b. Objectifs spécifiques

Le Programme ONU Femmes invite par conséquent les ONG associations et organisations de la société civile intéressées à soumettre des propositions de plan de travail suivant les directives ci-dessous :

c. Résultats attendus et activités :

Résultat 2 : Un appui psychosocial est fourni aux femmes et filles et victimes des VBG et autres violences liées aux conflits

Pour ce résultat, l'ONG recrutée apportera un appui à ONU Femmes pour les activités visant le renforcement des capacités des parties prenantes étatiques de l'architecture de la justice transitionnelle à prendre en compte les questions d'égalité de genre et des droits humains des femmes, que ce soit sur la participation et représentativité des femmes dans les institutions et processus de recherche de vérité, de justice, ou que ce soit sur la prise de conscience des causes structurelles de la discrimination contre les femmes et les stratégies pour y remédier.

Produit 1.1 : Un appui est apporté pour le renforcement du plaidoyer auprès des institutions de l'architecture de la justice transitionnelle sur les questions de genre, des droits et besoins des femmes en matière d'accès à la justice et à la vérité et les acteurs sont formés.

Activité 1.1.1 : Faire une cartographie des acteurs de justice/justice transitionnelle présents dans les zones de mise en œuvre du projet.

Activité 1.1.2 : Faciliter des rencontres de discussion entre les acteurs de justice et les organisations féminines pour discuter des défis et opportunités d'accès des femmes aux mécanismes de justice transitionnelle.

Activité 1.1.3 : Apporter un appui logistique à l'organisation de 2 Ateliers de renforcement des capacités des acteurs de la justice/Justice transitionnelle sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG.

Résultat 2 : Un appui psychosocial est fourni aux femmes et filles et victimes des VBG et autres violences liées aux conflits

Ce résultat se focalisera d'un côté à appuyer directement à fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes. La gestion des traumatismes et l'appui psychosocial voir psychiatrique fait partie intégrale du droit des femmes et victimes à la justice, et contribuera directement à la confiance dans les dividendes de la paix.

Produit 2.1. : Les femmes et filles victimes des VBG, violences liées aux conflits, déplacées internes et autres femmes vulnérables ont accès aux services de prise en charge psychosociale.

Activité 2.1.1. : faire une cartographie des acteurs d'offres de services de prise en charge psychosociale, médicale et économique dans chaque zone du projet

Activité 2.1.2. : Créer/renforcer un centre d'écoute dans chaque zone du projet.
Partenariat/synergie avec le Sous-cluster VBG pour la fourniture des fiches d'écoute, de référencement...

Activité 2.1.3. : Assurer la prise en charge psychosociale des femmes et filles victimes des VBG, violences liées aux conflits, déplacées internes et autres femmes vulnérables.

Activité 2.1.4. : Constituer des kits de dignité (Sceau, 2 pagnes, Tee-shirt, serviette hygiénique, Savons, brosse à dent, crème, ...) pour distribuer aux cas nécessitant.

Activité 2.1.5. : développer un partenariat avec les acteurs de mise de prise en charge juridique présents dans la zone pour le référencement des cas nécessitant une prise en charge juridique.

Activité 2.1.6. : développer un partenariat avec les acteurs de prise en charge médicale présents dans chaque zone pour le référencement des cas nécessitant une assistance médicale.

Produit 2.2. : Un mécanisme d'alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate est opérationnel et la sensibilisation est renforcée.

Activité 2.2.1. : Organiser une réunion de prise de contact et des rencontres individuelles avec les acteurs du circuit de référencement existant dans chaque zone (sous le lead Secteur Social et du Sous-cluster VBG s'il existe) pour intégrer le projet dans le circuit et connaître les gaps à couvrir dans chaque zone dans le cadre de ce projet.

Activité 2.2.2. : Organiser des réunions de travail avec les autorités municipales, les leaders communautaires y compris les organisations féminines et de jeunes pour discuter de la faisabilité et de la démarche d'identification de 2 Relais Communautaires (1 femme, 1 homme) par Zone du projet.

Activité 2.2.3. : Identifier 2 Relais Communautaires (1 femme, 1 homme) par zone du projet. Il s'agit des membres des communautés bénéficiaires sachant lire et écrire, ayant une bonne moralité et qui seront recommandés par leurs paires.

Activité 2.2.4. : Renforcer les capacités des relais communautaires, des Agents de Développement Communautaire en charge d'assistance psychosociale sur la prévention des VBG/VIH, la protection des droits des femmes et des filles, le circuit de référencement, les techniques de mobilisation communautaire sensible au genre, la cohésion sociale, les notions basiques du genre et les lignes vertes.

Activité 2.2.5. : Doter et équiper les relais communautaires en outils et équipements de communication dans chaque zone du projet.

Produit 2.3. : Les acteurs de justice, les leaders communautaires et les femmes elles-mêmes connaissent les concepts de droits humains des femmes, leur contribution et droit d'accès aux mécanismes de justice transitionnelle.

Activité 2.3.1. : Organiser des sessions de formation avec les acteurs de l'architecture de la justice transitionnelle y compris les membres des comités locaux de paix, de la CVJRR et autres mécanismes de paix locaux, les leaders communautaires, les organisations féminines sur l'accès des femmes à la justice transitionnelles.

Activité 2.3.2. : Soutenir les espaces amicaux pour les femmes et les jeunes, en particulier les filles, pour faciliter les causeries éducatives sur l'accès des femmes à la justice, le dialogue entre les communautés et pour prévenir les VBG.

Activité 2.3.3. : Développer un partenariat avec les Radios Communautaires pour renforcer la mobilisation sociale des communautés afin d'encourager le changement.

III. Zone de couverture : Bangui – Boda - Bossangoa

Le présent appel à proposition est une première étape. Dans un deuxième temps, ONU Femmes procédera à une évaluation des capacités institutionnelles, techniques, et financières de l'organisation qui sera présélectionnée. Cette évaluation permettra de sélectionner un partenaire adéquat qui couvrira les zones de **Bangui, Nola et Bossangoa.**

IV. Financement et durée du projet

L'enveloppe globale du projet est de **Cinquante Millions de Francs CFA** (50,000,000 FCFA).

L'appui d'ONU Femmes pourra couvrir jusqu'à 100% du coût total des dépenses liées à la mise en œuvre des activités proposées (c'est-à-dire que le demandeur n'est pas nécessairement tenu d'apporter une contribution financière).

ONU Femmes procèdera à des arrangements financiers directs avec l'organisation définitivement sélectionnée aux termes du processus et les modalités d'exécution seront définis entre ONU Femmes et l'organisation retenue.

Toutes les activités devront être mises en œuvre sur une période de douze (12) mois soit du 14 Mars 2020 au 13 Mars 2021.

V. Critères d'éligibilité :

Peuvent faire acte de candidature, les organisations non gouvernementales nationales et ou internationales :

- Ayant une présence opérationnelle dans les sites du projet avec des staffs disponibles ;
- Ayant travaillé avec des survivantes des VSBG, femmes et filles déplacées sur un financement d'ONU Femmes ou d'une autre Agence sœur ;
- Ayant fourni les documents administratifs (Agrément du Ministère du Plan) ;
- Disposant d'un siège, d'une administration/ d'un personnel/Asset, équipement, etc.
- Connaissant les réalités socio-culturelles, les normes et les valeurs des sites d'intervention et
- Proposant une stratégie/approche réaliste de Promotion de la participation politique et du leadership de la femme dans la consolidation de la paix d'intégration à tous les niveaux.

VI. Formulaire de candidature :

Le formulaire de candidature est à [télécharger ICI](#).

VII. Composition des dossiers de candidature :

Chaque dossier de candidature doit être composé du formulaire complet de demande, y compris le budget ainsi que les pièces administratives, les lettres de recommandations d'au moins **trois bailleurs** pour des activités similaires dans la zone d'intervention et les autres documents énumérés au point X ci-dessous.

VIII. Comment soumettre les dossiers de candidature ?

Par dépôt au Bureau du Courrier du PNUD avec décharge à l'adresse suivante : *ONU Femmes s/c PNUD-Centrafrrique, Avenue de l'indépendance (à côté de l'Hôtel Ledger), sous enveloppe fermée avec l'inscription en caractère **GRAS** « Appel à propositions de ONU Femmes - « **Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** ».*

IX. Processus d'évaluation et de sélection

Les propositions seront évaluées sur la base de leur qualité globale et de leur orientation sur les Effets de la proposition. Le processus d'évaluation et de sélection se fera au niveau du Programme ONU Femmes RCA, avec la participation d'autres Agences sœurs du Système des Nations Unies et du Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre de ONU Femmes sis à Dakar, Sénégal.

Les projets seront évalués et sélectionnés à deux (02) niveaux :

1^{er} niveau : sur la base de vérification de la liste de contrôle suivante :

Documents relatifs à la gouvernance de l'organisation :

1. Existence du formulaire de demande rempli, contenant les offres techniques et financières ;
2. Agrément, statut, organigramme ;
3. Liste du personnel affecté à la gestion du projet et des membres du Conseil d'Administration de l'organisation et leurs Curriculum vitae (CV) ;
4. la politique interne pour la prévention du harcèlement, de l'abus et de l'exploitation sexuel ;
5. Preuve de présence opérationnelle dans les zones du projet ;
6. Existence des lettres de recommandations d'au moins trois bailleurs pour des activités similaires ;
7. Rapport d'activités des trois dernières années ;
8. Rapport d'audit des trois dernières années ;
9. Preuve de l'existence d'un siège, d'une administration/ d'un personnel, Asset/équipement, etc. nécessaires à la mise en œuvre des activités du Projet.

Documents relatifs à la Gestion administrative et Financière

- Le manuel de procédure de gestion administrative et financière de l'organisation ;
- Le code de conduite de l'organisation ;
- Le manuel/la politique de contrôle interne
- Les rapports d'audit financier des projets des trois (3) dernières années
- Les rapports d'audit de l'organisation des trois (3) dernières année (si possible)
- La politique anti-fraude de l'organisation
- Liste des principaux fournisseurs avec lesquels l'organisation traite en matière de fourniture ou d'achat des biens et services ;
- Nom d'auditeur externe de l'organisation.

2^{ème} niveau : analyse technique et financière sur la base de la liste de contrôle suivante :

1. **Général** : Profil institutionnel et alignement sur la vision et les stratégies de ONU Femmes (5 points) ;
2. **Pertinence des offres techniques** : La proposition prend en compte : les domaines clés du projet, la complémentarité du projet avec les autres activités du partenaire d'ONU Femmes ou d'autres agences du système des Nations Unies dans les zones de mise en œuvre. (5 points)
3. **Analyse situationnelle et Justification des approches (5 points)**
 - Cadre des résultats/ Pertinence des indicateurs (formulation, faisabilité et lien avec les résultats) et évaluable de la proposition ;
 - Stratégies et Partenariats (Y compris l'inclusion et le renforcement des capacités des organisations féminines, l'implication des bénéficiaires, des autorités et leaders locaux) ;
 - Pertinence et faisabilité du chronogramme d'activités proposé ;
 - Arrangements de mise en œuvre et de gestion ;
4. Existence des ressources humaines, et matérielles nécessaires à l'accomplissement des tâches attendues **(5 points)**
5. Capacités à gérer un projet similaire (pertinence et similarité des projets précédents aux activités du projet pour lequel le financement est demandé) **(5 points)**
6. Expérience de travail avec ONU Femmes ou une autre Agence du SNU et surtout une bonne connaissance des procédures de gestion de projet **(5 points)**

- Expérience de travail avec ONU Femmes ou une autre Agence du Système des Nations Unies et surtout une bonne connaissance des procédures de gestion de projet ;
 - Expérience professionnelle avérée dans l'accompagnement des organisations féminines, la réinsertion socioéconomique des femmes et des filles et la promotion du genre ;
 - Budget et financements complémentaires (autres sources à mentionner si possible).
7. Des objectifs clairs et résultats attendus bien définis et en lien avec les objectifs, résultats et produits de l'appel **(10 points)**
8. Pertinence des activités proposées en lien avec les produits et résultats du projet **(5 points)**
9. Cadre des résultats/pertinence des indicateurs (Formulation, faisabilité et lien avec les résultats) et évaluation de la proposition **(10 points)**
10. Stratégies et partenariats (y compris l'inclusion et le renforcement des capacités des organisations féminines, l'implication des bénéficiaires, des autorités et leaders locaux) **(10 points)**
11. Pertinence et faisabilité du chronogramme d'activités proposées **(5 points)**
12. Expérience professionnelle avérée dans l'accompagnement des organisations féminines, la protection des droits des femmes et filles et la promotion du genre **(10 points)**
13. Pertinence des offres financières **15 points :**
- **Cohérence du budget par rapport aux activités détaillées**
 - Arrangements de mise en œuvre et de gestion (frais administratifs acceptés par ONU Femmes 5%)
14. Budget et financements complémentaires (autres sources à mentionner si possible-facultatif).

X. Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le délai de réception des candidatures est fixé au **19 Février 2020 à 17h00.**

Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas acceptés.

Les candidatures des organisations féminines sont fortement encouragées